



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Affiché le
ID : 015-211500855-20221221-2022_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 21 décembre 2022

Délibération : N° 2022-45

L'an deux mille vingt deux le Mercredi 21 Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2022

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, THER Benoit, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine,

Absent(s) :

TOURLAN Anne,

Secrétaire de séance : BADUEL Sébastien,

Mission de Maîtrise d'Œuvre Relative à la Réhabilitation de l'ancienne mairie en logement

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Labrousse souhaite engager une opération de réhabilitation de l'ancienne mairie en logement.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation en procédure adaptée pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre sur la base d'un cahier des charges élaboré Cantal Habitat.

Monsieur le Maire indique que 2 offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par Cantal habitat selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux disante, est celle de <<ATELIER SITE ET ARCHITECTURE / SARL LAURENT HOSTIER>> pour un montant de 19 510,00 € HT.

Après présentation du rapport d'analyses des offres et examen des différentes propositions reçues, et après discussion du conseil municipal, **Monsieur le Maire propose:**

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché au groupement " ATELIER SITE ET ARCHITECTURE / SARL LAURENT HOSTIER » pour un montant de 19 510,00 € HT.

- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

DECISION

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide:**

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier le marché au groupement « ATELIER SITE ET ARCHITECTURE / SARL LAURENT HOSTIER » pour un montant de 19 510,00 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous frais s'y rapportant.

Pour : 14 Contre : 13 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 21 décembre 2022

Reçu en Préfecture

le 22 décembre 2022

Publié ou notifié

le 22 décembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 21 décembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL

